



Energie : les PME peinent à anticiper les tarifs de l'électricité

Pour les usines consommatrices d'électricité, la stratégie à adopter sur l'énergie est devenue un casse-tête.

Situation inconfortable pour EDF. Déjà obligé par l'Etat actionnaire de vendre du courant à bas prix à ses concurrents, il doit maintenant aller faire le pompier chez des PME étranglées par la hausse brutale des prix de l'électricité. Mais sans faire de geste commercial.

Patrick Coquelet, président de Polytechs, chimiste de Cany-Barville (Seine-Maritime) qui a souscrit un contrat ARENH - accès régulé à l'électricité nucléaire historique - jusqu'en 2023, a reçu le 10 février, la visite de représentants d'EDF Normandie. Ils sont venus lui expliquer l'évolution du plafond régulé de l'ARENH qui passe de 100 TWh - au tarif hors taxes de 42,5 euros le MWh - à 120 TWh, au tarif de 46 euros HT le MWh. « Certes, cela atténue la hausse des prix, mais avec l'ARENH, nous sommes protégés sans l'être, commente l'entrepreneur. Nous subissons de fortes hausses dès que le plafond ARENH sera dépassé car les prix sont alors ceux du marché libre. »

Patrick Coquelet a budgété une hausse de 50 % pour sa facture électrique 2022 par rapport à celle de 2021. L'an dernier, la facture s'est élevée à 1,2 million d'euros pour un chiffre d'affaires de 33 millions d'euros.

Facture d'électricité en forte hausse

Le président de Polytechs est décidé à faire du bruit. « Si cette hausse devait perdurer tout au long de 2022, mon compte de résultat serait affecté », avait-il déclaré le 21 janvier 2022 devant 150 acteurs économiques, au cours d'une réunion organisée par la région Normandie et EDF pour préparer la construction des deux premiers réacteurs nucléaires EPR de nouvelle génération à la centrale nucléaire de Penly (Seine-Maritime).

Le contexte de forte inflation des prix de l'énergie, dopée par le conflit ukrainien, n'a pas fini d'entretenir l'inquiétude des entrepreneurs.

Valérie Tellier, PDG de ValFi, entreprise spécialisée dans le laquage et le décor de flacons pour la parfumerie avec 180 salariés, a, de son côté, entamé des discussions avec son fournisseur Engie. « J'ai découvert que ma facture d'électricité - pour alimenter nos fours de cuisson et nos compresseurs - allait passer de 400.000 euros à plus de 900.000 euros. » Un surcoût à rapprocher du chiffre d'affaires annuel de 12 millions d'euros. « C'est la marge de mon entreprise qui s'en va dans l'énergie ! »

Achats mutualisés d'énergie

Alerté par des PME en situation critique, Vincent Laudat, le président de la CCI Rouen-Dieppe, a écrit le 9 février à Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances. S'il qualifie de « positive » l'évolution du plafond du tarif régulé ARENH, il craint une «



envolée des coûts » dès que l'on dépassera le plafond, la demande du marché étant estimée à 160 TWh. Cela peut, écrit-il, conduire de petites entreprises à « produire leur électricité avec un groupe électrogène ».

Les leviers dont disposent les entreprises face à cette « hausse brutale et durable » des prix de l'électricité sont minces, estime Pierre-Jean Leduc, président du Medef Normandie. Il met en avant la solution de l'autoproduction d'électricité qu'il va mettre en oeuvre dans le groupe Demgy (ex Dediene) qu'il préside à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure). L'ETI réalise un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros avec 660 salariés dont 400 en France. « Nous allons générer notre propre électricité via une centrale photovoltaïque, ce qui va représenter 15 % de notre consommation d'électricité ». Le dirigeant précise avoir pris cette décision en 2020 dans une optique « vertueuse allant dans le sens de la RSE » mais, au lieu d'engager ce chantier en 2024, il va le concrétiser dès 2022, « de façon défensive » pour réduire sa facture.

Les achats de gros volumes mutualisés peuvent constituer un autre levier. Demgy, qui fabrique des pièces techniques en plastique pour l'aéronautique et le spatial, l'automobile et le médical, s'appuie sur le Groupement achats plasturgie (GAP) dont il est membre. « GAP a négocié notre dernier contrat en décembre 2020 avec EDF avec des mégawattheures basés sur le tarif ARENH », explique Pierre-Jean Leduc. Mais cela ne fait « qu'atténuer la hausse », souligne-t-il.

Hausse de prix non négociables

La baisse de la contribution au service public d'électricité (CSPE) atténue aussi le choc. Elle va passer de 7,5 à 0,5 euro/MWh pour les entreprises électro-intensives, comme Demgy. « Au lieu des 138 euros du MWh toutes taxes annoncées à ce jour (14 janvier) par EDF, cette mesure devrait nous permettre de limiter la hausse du MWh à 120 euros TTC », indique Pierre-Jean Leduc. « à comparer aux 79 euros/MWh TTC de prix moyen historiquement payés, avec une grande partie au tarif ARENH et le solde sur le marché libre ».

Mais il préfère parler au conditionnel. « Les prix de l'électricité pour 2022 ne sont pas arrêtés. EDF est incapable de nous donner les montants ni même une simulation précise de ce qui va nous être facturé en 2022 ». Pour son budget 2022, Demgy table sur une hausse de 75 % du coût du kilowattheure sur ses sites français et roumains. « Cela va se matérialiser par une hausse d'un million d'euros sur nos comptes en 2022 et une détérioration du résultat de 1,8 % à 2 % », confie Pierre-Jean-Leduc.

Au regard de ses « faibles marges industrielles », Demgy estime ne pas avoir d'autre choix que de répercuter ces hausses (électricité, gaz, matières) sur ses produits. « Elles sont tellement fortes que cela n'est pas négociable avec nos clients. Nous ne travaillerons qu'avec ceux qui les acceptent, lance le chef d'entreprise. Pour nos offres commerciales, nous planchons sur la mise en place de clauses de révision de prix indexées sur le prix de l'énergie. »

